



# Règlements Sportifs du Comité Départemental de Vaucluse de Tennis de Table

- Saison 2017/2018 -

---

<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIOR .....</b>	<b>2</b>
<b>CRITERIUM FEDERAL .....</b>	<b>5</b>
<b>FINALES PAR CLASSEMENTS .....</b>	<b>7</b>
<b>COUPE VETERANS .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAMPIONNAT VETERANS .....</b>	<b>11</b>
<b>COUPE GEORGE JUAN .....</b>	<b>13</b>
<b>CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE JEUNES.....</b>	<b>15</b>
<b>COUPE DE VAUCLUSE JEUNES .....</b>	<b>17</b>
<b>TOP DÉTECTION .....</b>	<b>19</b>
<b>INTERCLUBS .....</b>	<b>21</b>

# CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIOR

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le Championnat de France par Equipes Senior est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTF. Les poussins ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les clubs recevant sont tenus de fournir des balles **plastique** agréées par l'ITTF. L'échauffement, la période d'adaptation et toutes les parties d'une même rencontre doivent être disputées avec des balles d'une même marque, d'une même référence et d'une même couleur. Toute rencontre doit être disputée sur deux tables identiques et homologuées par l'ITTF.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

### **3.1 Généralités**

Le championnat se déroule en 2 phases distinctes.

Il est composé de :

- Deux poules de 6 équipes en Pré-Régionale (PR)
- Deux poules de 6 équipes en Départementale 1 (D1)
- Deux poules de 6 équipes en Départementale 2 (D2)

En Départementale 3, la formule sera adaptée en fonction du nombre d'équipes inscrites.

### **3.2 Play Off**

À l'issue de chaque phase de PR, D1 et D2, les équipes des deux poules seront placées en poule de 4 d'après le principe suivant :

POULE 1 : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule

POULE 2 : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule.

POULE 3 : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque poule.

Le tableau des rencontres est le suivant :

#### **Journée 6**

2<sup>ème</sup> de la poule B contre 1<sup>er</sup> de la poule A

1<sup>er</sup> de la poule B contre 2<sup>ème</sup> de la poule A

4<sup>ème</sup> de la poule B contre 3<sup>ème</sup> de la poule A

3<sup>ème</sup> de la poule B contre 4<sup>ème</sup> de la poule A

6<sup>ème</sup> de la poule B contre 5<sup>ème</sup> de la poule A

5<sup>ème</sup> de la poule B contre 6<sup>ème</sup> de la poule A

#### **Journée 7**

1<sup>er</sup> de la poule A contre 1<sup>er</sup> de la poule B

2<sup>ème</sup> de la poule A contre 2<sup>ème</sup> de la poule B

3<sup>ème</sup> de la poule A contre 3<sup>ème</sup> de la poule B

4<sup>ème</sup> de la poule A contre 4<sup>ème</sup> de la poule B

5<sup>ème</sup> de la poule A contre 5<sup>ème</sup> de la poule B

6<sup>ème</sup> de la poule A contre 6<sup>ème</sup> de la poule B

Les points pour les rencontres entre les équipes d'une même poule sont conservés en fonction du résultat de leur confrontation dans leur poule respective.

Les équipes nommées en premier jouent à domicile.

### **3.3 Montées**

En **PR, D1** et **D2** : les équipes terminant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de la poule 1 des play off sont qualifiées pour l'échelon supérieur. En **D3**, à l'issue de la dernière journée de barrages de chaque phase, les trois premières équipes sont qualifiées pour l'échelon supérieur (D2).

### **3.4 Descentes et repêchages**

À l'issue de chaque phase, le nombre de descentes de chaque division est tributaire du nombre de descentes du plus bas échelon régional. Peu importe le nombre de descentes du plus bas échelon régional, les équipes classées dernières de leur poule descendent obligatoirement et ne peuvent être repêchées, quitte à occasionner des montées supplémentaires.

Si une équipe se désiste, le repêchage se fait par le maintien d'une équipe qui devait descendre plutôt que par une montée supplémentaire de l'échelon inférieur, sauf si cela contredit un autre point du règlement.

### **Article 4 : Formule de compétition et composition des équipes**

Les équipes sont composées de 4 joueurs en un groupe unique, avec placement libre des joueurs.

Les rencontres se déroulent en 14 parties, au score complet, c'est-à-dire toutes les parties sont jouées.

L'ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – Double 1 – Double 2 – AY – CW – DX – BZ.

Les équipes peuvent être incomplètes, sans pénalité financière.

Lorsqu'une équipe est incomplète, le placement du double n'est pas imposé.

### **Article 5 : Horaire officiel des rencontres**

Les rencontres se déroulent le vendredi à 20H30.

Les reports de rencontre sont interdits, sauf cas exceptionnels, sur décision de la Commission Sportive Départementale. Dans le cas de sélection Régionale, Nationale ou Internationale, l'association d'un joueur concerné peut demander un changement de date à la Commission Sportive Départementale.

L'avancement d'une rencontre ne peut être autorisé que par la Commission Sportive Départementale. La demande doit être faite sur « SPID Mon Club », avec l'accord des deux capitaines. Toute demande doit être formulée au minimum une semaine avant la rencontre.

La procédure est identique pour le changement éventuel de salle.

### **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines sont autorisées à participer dans la limite de deux joueuses par équipes.

### **Article 7 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire dans toutes les divisions.

Un Juge-Arbitre ne peut juge-arbitrer que la rencontre dans laquelle il joue. Il est toléré qu'un Juge-Arbitre non joueur officie sur deux rencontres au maximum. En PR et D1, les rencontres doivent être juge-arbitrées par un Juge-Arbitre diplômé, sous peine de pénalité financière. Ce Juge-Arbitre peut être joueur.

### **Article 8 : Réclamations**

Un club désirant voir une réclamation traitée doit adresser un courrier en recommandé au président de la Commission Sportive Départementale sous 72 heures, avec une caution du montant des frais d'inscription de l'équipe, remboursée en cas de gain de cause. Les recommandés électroniques et virements sont acceptés.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 10 : Destination des résultats**

Les résultats doivent être saisis sous SPID avant le samedi 12 heures, ou sous 24H en cas de rencontre avancée.

**Une feuille de rencontre** doit être adressée **par courrier rapide**, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine de pénalité financière à : MR Christian ACHET – 166 rue d'Allemand – 84200 CARPENTRAS.**

Les clubs remontant les résultats à l'aide du logiciel GIRPE seront dispensés de l'envoi de la feuille de rencontre.

## **Article 11 : Journée des titres**

En PR, D1 et D2, les équipes ayant terminé 1<sup>ère</sup> des play-offs seront qualifiées pour disputer la journée des titres.

En D3, des demi-finales seront éventuellement organisées en fonction de la formule utilisée.

Seuls les joueurs ayant participé au moins deux fois au titre de l'équipe qualifiée pour la phase donnée sont qualifiés.

Une équipe étant qualifiée à la journée des titres dans deux divisions différentes ne pourra participer qu'aux rencontres de la division la plus élevée. Dans ce cas, elle ne sera pas remplacée dans l'autre division où elle était qualifiée.

## **Article 12 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[christian.achet@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:christian.achet@cd84-tennis-de-table.fr)

# **CRITERIUM FEDERAL**

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le Critérium Fédéral est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Le Critérium Fédéral se déroule sur quatre tours.

La formule de compétition peut être, en fonction du nombre de participants dans la division :

- Poule unique
- Deux ou quatre poules, suivies d'un tableau à classement intégral

Le nombre de divisions de chaque tableau est défini par le responsable du critérium du CD84 en fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie. La première division de chaque tableau est en priorité composée de 16 joueurs.

À chaque tour, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent, excepté pour le premier tour où les joueurs sont placés en tenant compte des résultats de la saison précédente. Si, dans un tableau, un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points classement que lui. Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

### **3.1 Première participation ou reprise d'activité**

Le nombre d'intégration de nouveaux inscrits est fixée à 4 joueurs (environ 25%) par tableau et par tour de critérium. Ces nouveaux inscrits sont pris dans l'ordre du dernier classement officiel.

### **3.2 Montées descentes**

Il y a 4 montées entre chaque division départementale. Le nombre de montées pour l'échelon régional est défini par la Commission Sportive Régionale.

Le nombre de descentes dépend des descentes de l'échelon régional à l'échelon départemental, ainsi que des nouvelles inscriptions.

Concernant les repêchages, les joueurs ayant marqué le plus de point critérium lors du tour précédent seront repêchés en priorité : les joueurs descendant seront donc les premiers à être repêchés. Un joueur descendant d'une division pour cause de forfait ne sera donc pas repêché. Le dernier des descendants réguliers ne sera en aucun cas repêché.

### **3.3 Constitution des divisions Départementales au 1<sup>o</sup> tour**

Les tableaux sont constitués à partir des résultats de la saison précédente dans l'ordre des points criterium. Plus 4 intégrations aux points licence, si besoin.

### **3.4 Forfaits et Abandons**

Pour les forfaits et abandons, application des règlements fédéraux.

Une pénalité financière de 50€ sera due pour tout forfait non annoncé.

#### **Article 4 : Tableaux**

Cinq tableaux sont organisés

- Tableau Seniors Messieurs
- Tableau -18 ans Messieurs
- Tableau -15 ans Messieurs
- Tableau -13 ans Messieurs
- Tableau -11 ans Messieurs

Un tableau supplémentaire (Tableau -9 ans Messieurs) peut être ajouté en fonction du nombre d'inscrits dans cette catégorie. Les dames peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.

#### **Article 5 : Arbitrage**

Les joueurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve.

En cas de refus le joueur est considéré comme abandonnant la compétition :

- S'il refuse d'arbitrer une partie de poule, il sera considéré comme perdant de toutes ses parties de poule qu'il lui reste à jouer, il ne disputera pas le tableau et marquera 0 points pour le tour concerné
- S'il refuse d'arbitrer une partie comptant pour le tableau, il est considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer.

La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3<sup>ème</sup> appel. Les joueurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer

#### **Article 6 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

#### **Article 7 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

#### **Article 8 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

#### **Article 9 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Responsable de l'épreuve**

[yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr)

# FINALES PAR CLASSEMENTS

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de Participation**

Les Finales par classements sont réservées aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les poussins ne peuvent pas participer à cette compétition.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Le droit d'engagement est fixé à 5 € par joueur. Les joueurs ayant participé au Criterium Fédéral sont dispensés des droits d'engagement.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- Poule unique si 1 à 7 engagés
- 8 joueurs : 2 poules de 4 puis intégration sur un TED de 8
- 9 joueurs : 3 poules de 3 puis intégration sur un TED de 8
- 10 joueurs : 2 poules de 5 puis intégration sur un TED de 8. Les 5èmes de poule finissent 9<sup>ème</sup>
- 11 à 24 joueurs : X poules de 3 ou de 4, puis intégration sur un TED de 16. Les 3ème et 4ème de poule finissent 13<sup>ème</sup>

Seules les places 1 à 4 seront départagées.

Le Juge-Arbitre pourra, en fonction du nombre d'inscrits, proposer des tableaux à classement intégral.

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Huit tableaux sont organisés :

- Tableau F5 : joueuses classées 5 (entre 500 et 599 points)
- Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (entre 600 et 799 points)
- Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (entre 800 et 999 points)
- Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (entre 1000 et 1299 points)
- Tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (entre 500 et 899 points)
- Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (entre 900 et 1099 points)
- Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (entre 1100 et 1299 points)
- Tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (entre 1300 et 1599 points)

## **Article 5 : Finalité**

Les Finales par Classements sont qualificatives pour l'échelon régional, puis pour l'échelon national.

Les conditions de qualification pour l'échelon régional sont définies dans le règlement de cette compétition.

## **Article 6 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3<sup>ème</sup> appel. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

### **Article 7 : Autres dispositions**

Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

### **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr)



# COUPE VETERANS

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTT de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Le droit d'engagement est fixé à 5 € par équipe.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Le Juge Arbitre modulera la compétition parmi les possibilités suivantes en fonction du nombre d'inscrits :

- Poule unique
- Poules puis tableau à élimination directe
- Poules puis tableau à classement intégral

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Quatre tableaux sont organisés :

- Tableau A : Plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 1)
- Tableau B : Plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 2)
- Tableau C : Plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 3)
- Tableau D : Plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 4)

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

## **Article 5 : Formule des rencontres et composition des équipes**

Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs. Le troisième joueur ne peut participer qu'au double.

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule suivante : AX - BY - double - AY - BX.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur 2 tables, toute partie commencée doit être terminée même si elle ne compte plus pour le résultat de la rencontre.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune à la condition que chacune de ces associations n'engage pas d'autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Les joueurs de plus de 70 ans peuvent être intégrés dans les tableaux A, B et C. Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

## **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer à la Coupe Vétérans, sans aucune limite.

### **Article 7 : Finalité**

La Coupe Vétérans est qualificative pour l'échelon régional, puis pour l'échelon national.  
Les conditions de qualification pour l'échelon régional sont définies dans le règlement de cette compétition.

### **Article 8 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

### **Article 9 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 10 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

### **Article 11 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 12 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsables de l'épreuve :](#)

[etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr)

# CHAMPIONNAT VETERANS

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de Participation**

Le Championnat est réservé aux licenciés traditionnels de la FFFT de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Le droit d'engagement est fixé à 5 € par compétiteur.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poules de quatre joueurs.

Chaque poule qualifie deux joueurs pour le tableau final avec élimination directe.

Les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> de chaque poule seront qualifiés des un tableau « consolante » à élimination directe.

La formule pourra être adaptée en fonction du nombre d'inscrits.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Neuf tableaux sont organisés :

- Tableau V1 Messieurs : Plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V2 Messieurs : Plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V3 Messieurs : Plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V4 Messieurs : Plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V5 Messieurs : Plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V1 Dames : Plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V2 Dames : Plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V3 Dames : Plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V4 Dames : Plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V5 Dames : Plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'inscrits.

## **Article 5 : Finalité**

Le Championnat Vétérans est qualificatif pour l'échelon régional, puis pour l'échelon national.

Les conditions de qualification pour l'échelon régional sont définies dans le règlement de cette compétition.

## **Article 6 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3<sup>ème</sup> appel. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

### **Article 7 : Autres dispositions**

Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

### **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Responsable de l'épreuve :

[etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr)

# COUPE GEORGE JUAN

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

La Coupe George JUAN est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTF. Les poussins ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Les droits d'engagement sont fixés à 10 € par équipe.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les clubs recevant sont tenus de fournir des balles **plastique** agréées par l'ITTF. Toutes les parties d'une même rencontre doivent être disputées avec des balles d'une même marque, d'une même référence et d'une même couleur. Toute rencontre doit être disputée sur deux tables homologuées par l'ITTF. Les tables peuvent être différentes. Toutes les parties d'un même groupe doivent être disputées sur une même table.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La Coupe George JUAN se déroule durant la seconde phase.

Les équipes sont placées aléatoirement dans un tableau à classement intégral. Le tirage au sort pour la mise en tableau est effectué durant la réunion de mi saison du CD84.

Les équipes perdant le premier tour de la compétition disputeront le tableau « consolante ».

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

## **Article 4 : Formule des rencontres et composition des équipes**

Les équipes sont composées de 6 joueurs en deux groupes. Les deux joueurs les mieux classés sont obligatoirement placés dans le « groupe du haut ». Le joueur le moins bien classé est obligatoirement placé dans le « groupe du bas ». Le placement des joueurs est libre au sein de chaque groupe.

La somme des classements des joueurs d'une équipe doit être inférieure à 5400 points.

Les rencontres se déroulent en 20 parties, au score complet, c'est-à-dire toutes les parties sont jouées.

L'ordre des parties est : AX – DR – BY – ES – CZ – FT – BX – Double Bas – AZ – ER – CY – DT – Double Haut – FS – BZ – ET – CX – FR – AY – DS.

Les équipes peuvent avoir un joueur absent, sans pénalité financière.

Lorsqu'une équipe est incomplète, le joueur absent doit être obligatoirement dans le groupe du bas. Il est considéré comme un joueur classé 500.

## **Article 5 : Horaire officiel des rencontres**

Les rencontres se déroulent le vendredi à 20H30.

Les reports de rencontre sont interdits, sauf cas exceptionnels, sur décision de la Commission Sportive Départementale. L'avancement d'une rencontre ne peut être autorisé que par la Commission Sportive Départementale. La demande doit être faite sur « SPID Mon Club », avec l'accord des deux capitaines. Toute demande doit être formulée au minimum une semaine avant la rencontre.

La procédure est identique pour le changement éventuel de salle.

## **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer à la Coupe George JUAN, sans aucune limite.

## **Article 7 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

Le Juge-Arbitre doit être diplômé. Ce Juge-Arbitre peut être joueur, auquel cas il ne peut officier que la rencontre dans laquelle il joue. Il est toléré qu'un Juge-Arbitre non joueur officie sur deux rencontres au maximum.

## **Article 8 : Réclamations**

Un club désirant voir une réclamation traitée doit adresser un courrier en recommandé au président de la Commission Sportive Départementale sous 72 heures, avec une caution du montant des frais d'inscription de l'équipe, remboursée en cas de gain de cause. Les recommandés électroniques et virements sont acceptés.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 10 : Destination des résultats**

Les résultats doivent être saisis sous SPID avant le samedi 12 heures, ou sous 24H en cas de rencontre avancée.

**Une feuille de rencontre** doit être adressée **par courrier rapide**, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine de pénalité financière** à : **Mme Sylvia MOUCADEL – 20 rue Gaston FERRIER – 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE.**

Les clubs remontant les résultats à l'aide du logiciel GIRPE seront dispensés de l'envoi de la feuille de rencontre.

## **Article 11 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[sylvia.moucaudel@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:sylvia.moucaudel@cd84-tennis-de-table.fr)

# CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE JEUNES

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de Participation**

Le Championnat de Vaucluse Jeunes est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Les droits d'engagement sont fixés à 10 € par équipe.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** seront fournies par les équipes recevant les rencontres.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La compétition se déroulera sur une ou deux journées, en fonction du nombre d'équipes engagées.

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'équipes engagées, le déroulement de la compétition sera le suivant :

- Poule unique avec rencontre aller/retour
- Poule unique avec rencontres simples

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Cinq tableaux sont organisés :

- Tableau Juniors
- Tableau Cadets
- Tableau Minimes
- Tableau Benjamins
- Tableau Poussins

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Tous les joueurs peuvent être surclassés, à la limite des poussins qui ne peuvent pas jouer dans le tableau Juniors.

## **Article 5 : Formule de compétition et composition des équipes**

Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs. Le troisième joueur ne peut participer qu'au double.

Les rencontres ont lieu en trois parties selon la formule suivante : AX - BY - double.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté deux parties. Toutefois, si les équipes le souhaitent, elles peuvent disputer la dernière partie.

## **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer au Championnat de Vaucluse Jeunes, sans aucune limite.

## **Article 7 : Finalité**

Cette compétition décerne le titre de « Champion de Vaucluse par Equipes » dans chaque catégorie.

### **Article 8 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

### **Article 9 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 10 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

### **Article 11 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 12 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsables de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)



# COUPE DE VAUCLUSE JEUNES

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

La Coupe de Vaucluse Jeunes est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Les droits d'engagement sont fixés à 10 € par équipe.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les clubs recevant sont tenus de fournir des balles **plastique** agréées par l'ITTF. Toutes les parties d'une même rencontre doivent être disputées avec des balles d'une même marque, d'une même référence et d'une même couleur. Toute rencontre doit être disputée sur deux tables homologuées par l'ITTF. Les tables peuvent être différentes. Toutes les parties d'un même groupe doivent être disputées sur une même table.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La Coupe de Vaucluse Jeunes se déroule durant la seconde phase.

Les équipes sont placées aléatoirement dans un tableau à classement intégral.

Les équipes perdant le premier tour de la compétition disputeront le tableau « consolante ».

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

## **Article 4 : Formule des rencontres et composition des équipes**

Les équipes sont composées de 4 joueurs en deux groupes (groupe du haut et groupe du bas).

**Règle 1** : Chaque équipe doit être composée de joueurs d'au moins deux catégories d'âge différentes.

**Règle 2** : Les juniors doivent obligatoirement être dans le groupe du haut. Les poussins doivent obligatoirement être dans le groupe du bas.

**Règle 3** : Le joueur le mieux classé doit obligatoirement être dans le groupe du haut. Le joueur le moins bien classé doit obligatoirement être dans le groupe du bas.

La deuxième règle est prioritaire sur la troisième. Concrètement :

- si le meilleur joueur est un poussin, il sera positionné dans le groupe du bas ;
- si le joueur le moins bien classé est un junior, il sera positionné dans le groupe du haut.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs.

Les rencontres se déroulent en 9 parties, au score complet, c'est-à-dire toutes les parties sont jouées.

L'ordre des parties est : AW – CY – BX – DZ – Double – AX – CZ – BW – DY

Les équipes peuvent être incomplètes, sans pénalité financière.

Les poussins ne peuvent pas participer au double.

Le double doit être composé d'un joueur de chaque groupe, sauf si le groupe du bas n'est composé que de poussins.

## **Article 5 : Horaire officiel des rencontres**

Les rencontres se déroulent le dimanche à 14H30.

Les reports de rencontre sont interdits, sauf cas exceptionnels, sur décision de la Commission Sportive Départementale.

L'avancement d'une rencontre ne peut être autorisé que par la Commission Sportive Départementale. La demande doit être faite auprès du responsable de l'épreuve. La procédure est identique pour le changement éventuel de salle.

## **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer à la Coupe de Vaucluse Jeunes, sans aucune limite.

## **Article 7 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

Le Juge-Arbitre doit être diplômé. Il est toléré qu'un Juge-Arbitre non joueur officie sur plusieurs rencontres simultanément.

## **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 10 : Destination des résultats**

Les résultats doivent être saisis sous SPID avant le lundi 12 heures, ou sous 24H en cas de rencontre avancée.

**Une feuille de rencontre** doit être adressée **par courrier rapide**, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine de pénalité financière à : Mr Etienne RAOUL – 12 rue Conti – 84350 COURTHEZON.**

Les clubs remontant les résultats à l'aide du logiciel GIRPE seront dispensés de l'envoi de la feuille de rencontre.

## **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)

# TOP DÉTECTION

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le Top Détection est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT nés en 2008 ou plus. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les balles **plastique** seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Dans chaque tableau, la formule de compétition sera adaptée en fonction du nombre d'inscrits :

- Poule unique si 1 à 7 engagés
- 8 joueurs : 2 poules de 4 puis intégration sur un TED de 8
- 9 joueurs : 3 poules de 3 puis intégration sur un TED de 8
- 10 joueurs : 2 poules de 5 puis intégration sur un TED de 8. Les 5èmes de poule finissent 9<sup>ème</sup>
- 11 à 24 joueurs : X poules de 3 ou de 4, puis intégration sur un TED de 16. Les 3ème et 4ème de poule finissent 13<sup>ème</sup>

Seules les places 1 à 4 seront départagées.

Le Juge-Arbitre pourra, en fonction du nombre d'inscrits, proposer des tableaux à classement intégral.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches, sauf décision contraire de la Commission Jeunes.

## **Article 4 : Tableaux**

Six tableaux sont proposés :

- 2008 garçons
- 2008 filles
- 2009 garçons
- 2009 filles
- 2010 et + garçons
- 2010 et + filles

Des tableaux pourront être regroupés en fonction du nombre de participants.

## **Article 5 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3<sup>ème</sup> appel. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

## **Article 6 : Autres dispositions**

Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

## **Article 7 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

## **Article 8 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 9 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)

# INTERCLUBS

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Les Interclubs sont réservés aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Les droits d'engagement sont fixés à 5 € par compétiteur.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les balles **plastique** seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La compétition se déroule sur une journée.

Dans chaque tableau, les compétiteurs sont répartis dans un tableau à élimination directe.

Les compétiteurs sont disposés dans le tableau en fonction de leur classement officiel.

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Cinq tableaux sont proposés :

- Juniors
- Cadets
- Minimes
- Benjamins
- Poussins

Si le nombre de poussins est insuffisant, ces derniers seront intégrés au tableau benjamins.

Tous les tableaux sont mixtes.

## **Article 5 : Résultats**

Dans chaque tableau, les compétiteurs accumulent des points pour leur club en fonction de leur classement. Un classement des clubs sera établi en fonction de la somme des points marqués par l'ensemble des compétiteurs. Le premier marque un nombre de points égal à la capacité maximale du tableau, et les autres joueurs marquent un point en moins par place d'écart.

**Exemple** : Dans un tableau de 32 joueurs, le 1<sup>er</sup> marque 32 points, le deuxième 31 points, le 3<sup>ème</sup> 30 points et ainsi de suite.

### **5.1 Classement des Poussins**

Peu importe le nombre de poussins inscrits, ils seront considérés comme participant à un tableau de 32 joueurs pour les résultats : le premier poussin marquera 32 points, le deuxième 31...

S'ils sont intégrés au tableau Benjamins, ils marqueront le plus grand nombre de points entre ceux acquis dans le classement Poussin et ceux acquis dans le classement Benjamins.

## **5.2 Classement des Féminines**

Peu importe le nombre de Féminines inscrites, un classement séparé sera fait dans leur catégorie. Ce classement sera basé sur un tableau de 32 joueuses, peu importe le nombre d'inscrites. Elles marqueront le plus grand nombre de points entre ceux acquis dans le classement masculin et ceux acquis dans le classement féminin.

### **Article 6 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3<sup>ème</sup> appel. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

### **Article 7 : Autres dispositions**

Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale.

### **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)